Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500440-20260423-BROUALAN202617D-DE

COMMUNE DE BROUALAN
République Française
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 avril 2026

Nombre de membres : **11**
En exercice : **11**
Ont délibéré : 11
Date de convocation : 15/04/2026

L'an deux mil vingt six, le jeudi 23 AVRIL à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **DAVY André**, maire.
Etaient présents : **DAVY André, VALLET Marylène, LELAVANDIER René, PARIS Paulette, DEMANGE Jean-Luc, TAS Alice, CHAUSSE Patrick, TRÉCAN Régine, SIMON Valérie, HOUBAERT Marion , LOUAGE Jérémie**
Absents : **néant**
Mme PARIS Paulette a été élue secrétaire de séance.

Délibération N° 17/2026 : **AFFECTATION DU RESULTAT – budget ASSAINISSEMENT** – exercice 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte financier unique qui fait apparaitre :

Reports :
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -4 645.70 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 415.22 €

Soldes d'exécution :
Un solde d'exécution (««ExcédentLibSoldeINV - 001) de la section d'investissement de : - 4 522.33 €
Un solde d'exécution (Excédent«LibSoldeFonc - 002) de la section de fonctionnement de : 10 776.37 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 0 €
En recettes pour un montant de : 0 €

Besoin net de la section d'investissement :
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 9 168.03 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 9 168.03 €

Ligne 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 2 023.56 €

Le Maire
André DAVY

MAIRIE de BROUALAN (Ille-et-Vilaine)

La Secrétaire de Séance
Paulette Paris

Commune de Broualan
Mairie 1 place de la mairie 35120 BROUALAN
02.99.80.03.08 / mairie@broualan.fr